

DM FEVRIER 2015 SOUMETTRE VOTRE TRAVAIL AU PLUS TARD LE 23 FEVRIER à 8h  
DANS LA RUBRIQUE TRAVAUX DE L'ESPACE COLLABORATIF CLAROLINE F. Granotier  
La Communauté d'Agglomération de Poitiers (la CAP), propose, comme de nombreuses villes de France, des titres de transport destinés aux publics les plus démunis.

Cette année, une nouvelle tarification sociale entre en vigueur, fondée sur le revenu des bénéficiaires.

Conformément à la loi de décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, la CAP a choisi d'utiliser pour ce nouveau système de tarification sociale les seuils d'attribution des différents dispositifs d'accès aux soins.

Un des objectifs de la CAP pour cette année est d'harmoniser et d'unifier les dispositifs d'attribution des titres de transport à caractère social.

Elle a donc lancé en début d'année, deux nouvelles formules :

- la formule « **Sable Sol** », carte et pass (Sol comme Solidarité),
- la formule « **Pass Six** ».

### Les organisations supports

La CAP permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public, soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Cette intercommunalité regroupe 12 communes.

La régie des transports poitevins dénommée VITALIS est un Établissement Public Industriel et Commercial. Elle organise, gère et réalise les transports collectifs et scolaires dans le périmètre de la CAP. L'autorité organisatrice est la CAP qui regroupe les élus des différentes communes. Sur proposition de la régie, la CAP décide de la politique des transports dans ce périmètre (lignes de bus, horaires, tarifs). Elle finance les investissements à l'exemple des bus au gaz naturel et participe à l'équilibre du budget de fonctionnement de la régie.

### La formule « SABLE SOL » : carte et pass

Cette première formule permet aux résidents de la CAP à faible revenu de bénéficier de titres de transport à tarifs réduits, voire gratuits. Les demandes doivent être effectuées à partir du formulaire décrit dans le *document 1*. La compréhension de ce document sera favorisée par le *document 3* concernant les dispositifs d'accès aux soins.

Lorsque la demande est validée, une notification (*document 2*) délivrée par la mairie permet au demandeur de retirer le ou les titres de transport auprès de la régie des transports poitevins, Vitalis.

Le processus d'attribution d'un titre « SABLE SOL » est schématisé dans le *document 5*.

DM FEVRIER 2015 SOUMETTRE VOTRE TRAVAIL AU PLUS TARD LE 23 FEVRIER à 8h  
DANS LA RUBRIQUE TRAVAUX DE L'ESPACE COLLABORATIF CLAROLINE F. Granotier

La formule « PASS SIX »

Cette formule permet aux résidents de la CAP en situation d'urgence sociale, de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau pendant 6 mois. Ce titre de transport individuel est non renouvelable.

La demande est effectuée auprès d'un travailleur social habilité par la CAP et Vitalis. Ce dernier vérifie la situation sociale du demandeur et délivre directement une notification (*document 6*) d'aide au transport attestant de la situation d'urgence sociale.

Lors du dépôt de cette notification, l'agent municipal vérifie dans les fichiers de la mairie que le demandeur n'a pas déjà bénéficié de ce dispositif avant de délivrer le titre de transport. En fin de mois, la CAP établit des statistiques sur les titres de transport sociaux accordés.

Actuellement, les mairies ne sont pas reliées par un réseau informatique. Cependant, un modèle de feuille de calcul a été donné aux mairies pour gérer les notifications « Sable Sol » et les titres « Pass Six » délivrés. Ces tableaux permettent à chaque mairie d'établir en fin de mois un relevé statistique, sur tableur, des demandes traitées.

Afin de simplifier la réalisation des statistiques et d'éviter les fraudes, la CAP a envisagé la réalisation d'une application informatique de type web permettant de centraliser et d'automatiser les procédures d'attribution des titres de transport sociaux.

L'application devra permettre d'enregistrer les demandes dans une base de données commune à toutes les mairies.

Ce projet a été confié sous le nom de « TSP » (Transport Sociaux de Poitiers) au service informatique de la ville de Poitiers, la **D**irection **I**nformatique et **T**élécommunications (DIT). Ce service a pour missions la réalisation d'applications spécifiques et le conseil aux municipalités de la CAP sur l'achat de progiciels.

Toutes les mairies n'étant pas connectées à un même réseau, le développement devra s'orienter vers une application en ligne, accessible depuis un site internet permettant de mettre à jour une base de données commune.

La nouvelle application permettrait d'éviter les fraudes sur le « Pass Six » qui actuellement ont été évaluées à 8 % des 1 000 titres « Pass Six » délivrés annuellement.

Ce site sera accessible à l'adresse réticulaire (URL) suivante : <http://www.transport.mairie-poitiers.fr/authentification.html>



<b>Travail à faire</b>	
<b>3</b>	Écrire les requêtes SQL permettant d'ajouter le demandeur 'Dupond' et son fils dans la base de données.
<b>4</b>	Écrire la requêtes SQL permettant d'ajouter le demande du demandeur 'Dupond' (identifiant n°1805)

Pour réaliser des statistiques, les mairies ont besoin de la liste des demandes de mai 2014, classées par date de demande décroissante avec leur identifiant, dates de demande et de notification, type de notification.

<b>Travail à faire</b>	
<b>5</b>	Rédiger la requête SQL correspondante.

Lors d'un appel téléphonique, M. Dupond (identifiant n°1805) dit avoir fait plusieurs demandes restées sans réponse. La recherche doit permettre un affichage des demandes, de leur date et de leur état.

<b>Travail à faire</b>	
<b>6</b>	Rédiger la requête SQL correspondante.

Il est intéressant de connaitre pour chaque demande (id et dateDem), le nom et le prénom de l'agent qui est en référence de cette demande. Liste triée sur nom et prénom des agents

<b>Travail à faire</b>	
<b>7</b>	Rédiger la requête SQL correspondante.

Interprétation du schéma relationnel :

<b>Travail à faire</b>	
<b>8</b>	Une demande peut-elle correspondre à plusieurs demandeurs ?
<b>9</b>	Un agent peut-il enregistrer plusieurs demandes ?
<b>10</b>	Est-il possible d'enregistrer une demande pour une mairie non référencée dans la table 'Mairie' ?

**Document 1 : Le formulaire de demande « SABLE SOL » (Recto)**

N° 01805

		Bénéficiaire de	<input type="checkbox"/> la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) <input type="checkbox"/> l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) <input type="checkbox"/> Situation particulière
---	---	-----------------	--

**Personne de référence**

Nom : \_\_\_\_\_ N° Sécurité sociale \_ \_ \_ \_ \_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : . \_ \_ \_ \_ N° de téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

**Description des autres membres du foyer**

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis\* et déclare avoir lu et accepté les conditions générales figurant au verso. J'autorise la CAP à vérifier ma situation auprès des organismes délivrant les droits et les attestations nécessaires pour l'obtention de la CMUC.

Signature

**Partie à remplir par la mairie**

Date de dépôt de la demande : \_\_\_\_\_ Mairie : \_\_\_\_\_

Demande instruite par : \_\_\_\_\_

Pièces présentées :

- Attestation annuelle CMUC
- Attestation annuelle Aide à la Complémentaire Santé

Observations de l'agent chargé de l'instruction :

---

---

---

---

---

\*la loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du code pénal). La loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux fichiers nominatifs vous garantit un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

## **Document 1 : Le formulaire de demande « SABLE SOL » (Verso)**

### **1. LES TITRES DE TRANSPORT SOCIAUX**

Ce sont des titres nominatifs, ils permettent de voyager sur l'ensemble du réseau pendant la période de validité inscrite sur le titre.

Ce dispositif se décline sous deux formes :

- LE PASS SABLE SOL, il ne nécessite pas de coupon de transport, il permet la gratuité du transport pendant 1 an.

Il est destiné à l'assuré social bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou de l'Aide Médicale d'État (AME), et à son conjoint.

- LA CARTE SABLE SOL, elle doit obligatoirement être accompagnée, soit d'un coupon de transport mensuel, trimestriel ou annuel, soit d'un ticket SABLE SOL à composer dans le bus. Elle donne droit à des tarifs très réduits sur les coupons ou tickets pour une durée d'un an.

Elle est destinée :

- aux membres d'un foyer dont les revenus ouvrent droit à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS),
- aux enfants de bénéficiaires du PASS SABLE SOL.

### **2. DEMANDE ET CONDITIONS D'OBTENTION**

- Les formulaires de demande sont disponibles dans toutes les mairies des communes et de quartiers de la CAP. Ils doivent être remis obligatoirement dans la mairie dont dépend le domicile du demandeur.

- La présentation de l'attestation annuelle établie par les organismes d'assurance maladie justifiant droit à la CMUC, l'AME ou à l'ACS permet au demandeur d'obtenir une notification afin de retirer son titre de transport dans les espaces commerciaux de Vitalis.

- Les demandeurs de la carte « Sable Sol » ayant des revenus compris entre 120 et 140 % du revenu ouvrant droit à la CMUC ne peuvent pas obtenir directement une notification. Ces demandes sont examinées au cas par cas par les élus.

- Les bénéficiaires des tarifs sociaux doivent être en mesure de justifier de leur identité lors de l'établissement des PASS ou CARTE dans les espaces commerciaux de VITALIS.

### **3. INFORMATION RELATIVE AUX DONNEES PERSONNELLES**

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la délivrance et la gestion des titres de transport sociaux par la Communauté d'Agglomération de Poitiers.

- Conformément à la loi « informatique et Libertés du 6 janvier 1978 », toute personne faisant l'objet du traitement concerné dispose :

- . du droit d'accès et de rectification des informations qui la concerne,
- . d'un droit d'opposition à la conservation de sa photo sous forme numérique.

**Document 2 : Le formulaire de notification « SABLE SOL »**

N° 01805

à remettre à Vitalis

		Bénéficiaires de	<input type="checkbox"/> la Couverture Maladie Universelle Complémentaire <input type="checkbox"/> l'Aide à la Complémentaire Santé <input type="checkbox"/> Situation particulière
---	---	------------------	---

**Personne de référence**

Nom : \_\_\_\_\_ N° Sécurité sociale \_ \_ \_ \_ \_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_ : \_ N° de téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

A remplir par la mairie
Titre obtenu

**Description des autres membres du foyer**

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Titre obtenu

A présenter à VITALIS pour la délivrance

De(s) PASS SABLE SOL et /ou de(s) la carte(s) SABLE SOL

**Partie à remplir par la mairie**

Date de dépôt de la demande : \_\_\_\_\_ Mairie : \_\_\_\_\_

Demande instruite par : \_\_\_\_\_

Date de notification

__ / __ / 20__
----------------

Mairie  
Signature & Tampon

--

### Document 3 : Complément d'information sur les dispositifs d'accès aux soins

#### 1. La couverture maladie universelle (CMU)

La loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 a institué une couverture maladie universelle (CMU - CMUC)

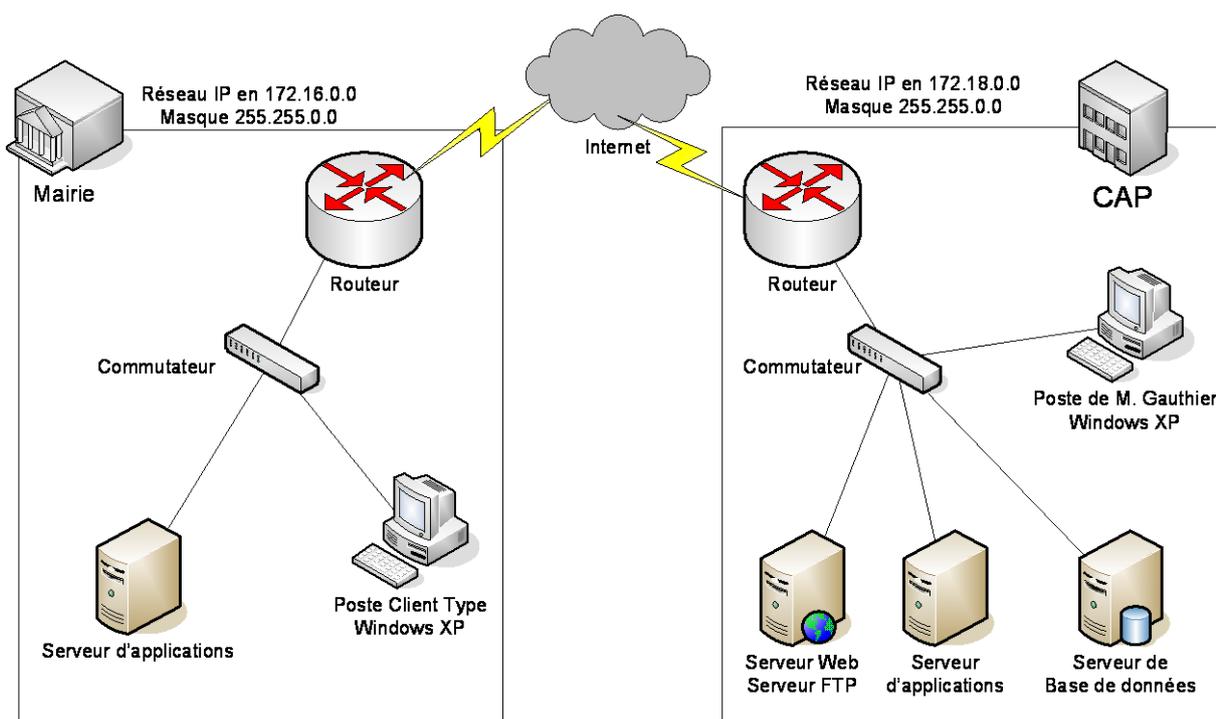
Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, toute personne résidant en France de façon stable et régulière, peut bénéficier

- d'une couverture de base (CMU), gratuite si les ressources des douze mois précédents sont inférieures à 8644 euros à compter du 1er octobre 2007 (7083 € jusqu'à cette date). Pour la partie dépassant ce plafond une cotisation de 8% est due.
- d'une couverture complémentaire (CMUC) santé gratuite, si ses ressources annuelles ne dépassent pas un plafond fixé par décret...

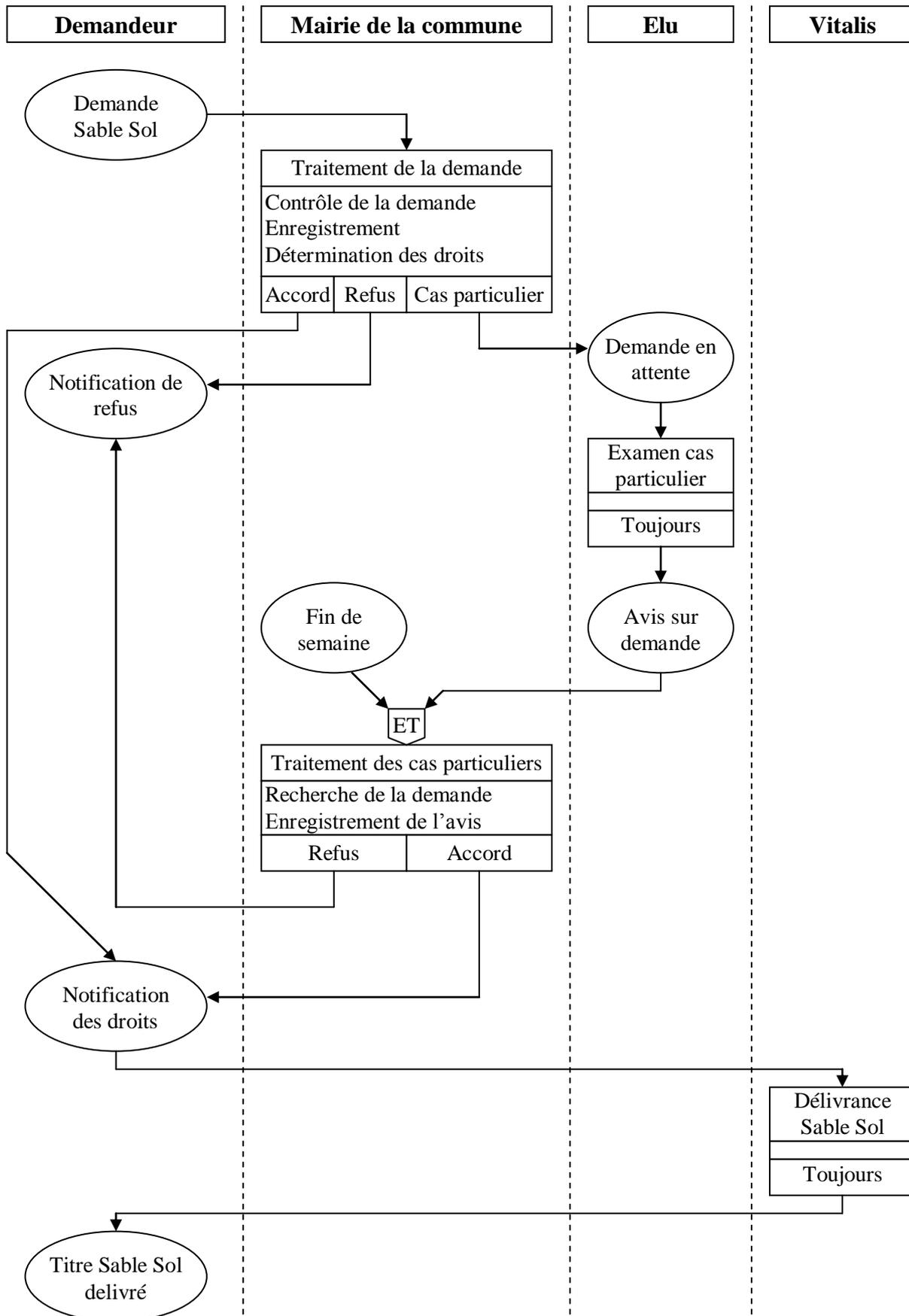
#### 2. L'aide à la complémentaire santé (ACS)

La loi du 13 août 2004 portant réforme de l'assurance maladie, a créé une aide financière pour les personnes en difficulté qui souhaiteraient souscrire une complémentaire santé. Cette aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, nommée dans la loi "crédit d'impôt", est réservée aux personnes dont les ressources n'excèdent pas de plus de 20% le plafond d'attribution de la CMU complémentaire.

### Document 4 : Schéma de communication réseau entre les différentes mairies



**Document 5 : Schéma du processus d'attribution d'un titre « SABLE SOL »**



**Document 6 : Le formulaire de notification « PASS SIX »**

N° 01014

PASS SIX

NOTIFICATION D'AIDE AU TRANSPORT

	à remettre à votre mairie
---	---------------------------

**Je soussigné :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

Travaillant pour le compte de (Nom de la structure d'insertion sociale) : \_\_\_\_\_

**Certifie que la situation de :**

Mlle  Mme  M.  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_ . \_ . \_\_\_\_

**Catégorie :**

Scolaire  Etudiant  Demandeur d'emploi  Autre  \_\_\_\_\_

Justifie l'attribution d'un PASS SIX, non renouvelable et valable 6 mois à compter de ce jour.

J'atteste en outre avoir informé le bénéficiaire des conditions d'obtention et d'utilisation du PASS SIX.

Date

Signature du travailleur social

Tampon de la structure d'insertion

Cette notification n'est pas un titre de transport, elle ne permet pas d'emprunter gratuitement le réseau Vitalis.

**Conditions d'obtention**

Pour la délivrance du PASS SIX, il est nécessaire de vous présenter en personne à la Mairie dont dépend votre domicile.

Vous devez vous munir :

- du présent document,
- d'une pièce d'identité,
- d'une photo d'identité récente.

**Conditions d'utilisation du Pass Six**

- Le Pass Six est un titre de transport non renouvelable.
- Il est valable 6 mois à compter de la date figurant sur cette notification.
- Le bénéficiaire d'un Pass Six doit présenter son titre de transport au conducteur lors de sa montée dans l'autobus ainsi qu'aux agents de contrôle Vitalis.
- Le non respect de ces obligations ou un comportement perturbant le fonctionnement du service pourra entraîner :
  - la suppression immédiate du titre de transport,
  - la délivrance d'une amende conforme aux règles en vigueur sur le réseau Vitalis,
  - des poursuites judiciaires éventuelles.

Signature du bénéficiaire

(Précédée de la mention manuscrite : lu et approuvée)

## Document 7 : Extrait du schéma relationnel de la base de données

**Demandeur** (id, civilite, nom, prenom, adresse, tel, categorie, dateNaissance, numSecu)

clé primaire : id

**MembresFoyer** (idDemandeur, num, nom, prenom, dateNaiss, lienParente)

clé primaire : idDemandeur, num

clé étrangère : idDemandeur en référence à id de Demandeur

**Mairie** (id, ville)

clé primaire : id

**Agent** (id, nom, prenom)

clé primaire : id

**TravailleurSocial** (id, nom, prenom, tel, structureInsertion)

clé primaire : id

**Demande** (id, dateDem, etat, observation, justificatif, revenu, dateNotification, typeNotification, nombreDuplicata, idLieu, idAgent, idTravailleurSocial, idDemandeur)

clé primaire : id

clé étrangères : lieu en référence à id de Mairie

agent en référence à id de Agent

travailleurSocial en référence à id de TravailleurSocial

demandeur en référence à id de Demandeur

## Document 8 : Proposition de plan pour construire votre argumentation

- Définition des termes de la problématique
- Apporter un complément à la définition des termes de la problématique avec plus de précisions en lien avec le contexte du sujet
- Lister les « avantages » à votre argumentation (cours et connaissances) + Apporter un complément aux « avantages » de votre argumentation avec plus de précisions en lien avec le contexte du sujet (références précises cad ne pas hésiter à donner des valeurs en recopiant une phrase ou deux du sujet) + *Si possible* en lien avec d'autres situations de gestion (autres exercices ou TD en référence)
- Lister les « restrictions » à votre argumentation + Apporter un complément aux « restrictions » de votre argumentation avec plus de précisions en lien avec le contexte du sujet (références précises cad ne pas hésiter à donner des valeurs en recopiant une phrase ou deux du sujet) + *Si possible* en lien avec d'autres situations de gestion (autres exercices ou TD en référence)
- Conclure à partir des argumentations précédentes sans reprendre ce qui a été développé

Soigner la syntaxe, l'orthographe.

Pas nécessaire de rédiger vous pouvez utiliser des listes.

Utiliser un maximum de connecteurs logiques voir liste ci-dessous.

DM FEVRIER 2015 SOUMETTRE VOTRE TRAVAIL AU PLUS TARD LE 23 FEVRIER à 8h  
 DANS LA RUBRIQUE TRAVAUX DE L'ESPACE COLLABORATIF CLAROLINE F. Granotier  
 Les **connecteurs logiques** servent à **établir des relations** entre deux idées, deux faits et expriment la **cause, la conséquence, l'opposition.**

Relation logique	Connecteurs (articulations) logiques / mots de liaison
<b>Addition ou gradation</b>	et, de plus, en outre, par ailleurs, surtout, puis, d'abord, ensuite, enfin, d'une part, d'autre part, non seulement ... mais encore, voire, de surcroît, d'ailleurs, avec, en plus de, outre, quant à, ou, outre que, sans compter que .....
<b>Classer</b>	puis, premièrement..., ensuite, d'une part ... d'autre part, non seulement ... mais encore, avant tout, d'abord .....
<b>Restriction ou opposition</b>	mais, cependant, en revanche, or, toutefois, pourtant, au contraire, néanmoins, malgré, en dépit de, sauf, hormis, excepté, tandis que, pendant que, alors que, tant + adverbe + adjectif + que, tout que, loin que, bien que, quoique, sans que, si ... que, quel que + verbe être + non .....
<b>Cause</b>	car, parce que, par, grâce à, en effet, en raison de, du fait que, dans la mesure où, à cause de, faute de, puisque, sous prétexte que, d'autant plus que, comme, étant donné que, vu que, non que .....
<b>Indiquer une conséquence</b>	ainsi, c'est pourquoi que, en conséquence, par suite, de là, dès lors, par conséquent, aussi, de manière à, de façon à, si bien que, de sorte que, tellement que, au point ... que, de manière que, de façon que, tant ... que, si ... que, à tel point que, trop pour que, que, assez pour que
<b>Condition ou supposition ou hypothèse</b>	si, peut-être, probablement, sans doute, éventuellement, à condition de, avec, en cas de, pour que, suivant que, selon (+ règle de « si »), à supposer que, à moins que, à condition que, en admettant que, pour peu que, au cas où, dans l'hypothèse où, quand bien même, quand même, pourvu que.....
<b>Comparaison ou équivalence ou parallèle</b>	ou, de même, ainsi, également, à la façon de, à l'image de, contrairement à, conformément à, comme, de même que, ainsi que / aussi ... que, autant ... que, tel ... que, plus ... que, plutôt ... que, moins ... que.....
<b>But</b>	pour, dans le but de, afin de, pour que, afin que, de crainte que, de peur que.....
<b>Indiquer une alternative</b>	ou, autrement, sinon, soit ... soit, ou ... ou.....
<b>Expliciter</b>	c'est-à-dire, en effet, en d'autres termes.....
<b>Illustrer</b>	par exemple, c'est ainsi que, comme, c'est le cas de.....
<b>Conclure (utilisé surtout pour la conclusion d'une production écrite)</b>	au total, tout compte fait, tout bien considéré, en somme, en conclusion, finalement, somme toute, en peu de mots, à tout prendre, en définitive, après tout, en dernière analyse, en dernier lieu, à la fin, au terme de l'analyse, au fond, pour conclure, en bref, en guise de conclusion.....